



Tva à 5,5% pour travaux d'aménagement

Par **Mathieu74**, le **09/01/2011** à **02:53**

Bonjour,

J'ai cru lire à deux reprises que la possibilité de bénéficier d'une TVA à 5,5% pour des travaux d'aménagement dans un logement (sur les achats de mat 1ere et la pose) expirait fin Décembre 2010. Or je prévois mes travaux mi 2011...

Mais impossible de trouver une source fiable infirmant ou confirmant ceci

Pourriez vous me renseigner svp?

Merci

Cdt

Par **corima**, le **18/01/2011** à **22:49**

Idem que vous, j'ai cherché et il y a des sites qui confirment la prorogation de la TVA à 5.5% jusqu'au 31.12.2011 et d'autre pas. Le mieux, c'est d'appeler un entrepreneur et de lui poser la question